



Notre région, un projet

ACTUALITÉS JUIN 2014

LES ACTUALITES

Confort et sécurité pour la mobilité douce

Dans le cadre du projet d'agglomération, plusieurs mesures sont envisagées pour améliorer le confort et la sécurité des itinéraires de mobilité douce (piétons et cyclistes). Les communes de [Chamblon](#) et [Treycovagnes](#) seront reliées au centre de l'agglomération par des itinéraires continus et le carrefour du Châtelard, situé à l'intersection des routes cantonales, sera réaménagé. L'Etat de Vaud cofinance les études, pour la partie du tracé hors traversée de localité, à hauteur de Fr. 310'000.-.



L'INVITÉ

Gérald Charbon

[Syndic de Cheseaux-Noréaz](#)

Cheseaux-Noréaz a décidé de prendre part au projet d'agglomération AggloY et de bénéficier ainsi de la manne fédérale octroyée pour des projets de mobilité et d'insuffler une nouvelle dynamique de développement à la Commune.(...) La quasi-totalité des habitants de la commune se déplace quotidiennement dans l'agglomération pour se rendre à son travail, prendre le train ou encore faire ses courses dans des commerces inexistant sur notre territoire. Un développement coordonné harmonieux de l'agglomération ne peut que bénéficier à nos citoyens. La mise en travaux de plusieurs réalisations va permettre aux « aggro-sceptiques » de constater que les efforts fournis pendant de nombreuses années commencent à porter leurs fruits. ([Edito intégral](#))

LA MOBILITE



Sentier de mobilité douce

Le réaménagement de la liaison mobilité douce entre le giratoire de [Clendy](#) et la [halte CFF de Champ-Pittet](#) à Yverdon-les-Bains, facilitera l'accès à la HEIG-VD, au gymnase et au centre ProNatura, situés sur le parcours. Le chemin gravillonné de 2m de large, limitant l'impact sur le site naturel protégé, permettra également de rejoindre la route de Cheseaux-Noréaz. Les travaux, d'une durée de 2 à 3 mois, auront lieu dès cet automne.

Plans

LE DOSSIER

LAT et ordonnance d'application

Loi sur l'aménagement du territoire

L'[ordonnance d'application de la LAT révisée](#) (votée par le peuple le 3 mars 2013 à 62,9%, 56% pour le canton de Vaud) adoptée par le Conseil fédéral est entrée en vigueur le 1er mai 2014. Tous les plans d'affectation non approuvés à cette date sont concernés par les dispositions transitoires, soit jusqu'à l'adoption par le Conseil fédéral des nouveaux plans directeurs cantonaux (PDc). Selon l'Ordonnance fédérale, plus aucune extension en dehors des zones à bâtir ne sera possible, sauf compensation immédiate par la réduction de la zone à bâtir excédentaire au niveau cantonal, exception faite pour les zones d'importance cantonale, tels les hôpitaux ou écoles.

Le Conseil d'Etat vaudois estime quant à lui que les sites stratégiques des projets d'agglomérations (ex. Gare-Lac à Yverdon-les-Bains), des centres cantonaux et régionaux (ex. le site mixte de Payerne), les pôles de développement économique (ex. La Poissine à Grandson) et les sites stratégiques pour la construction de nouveaux logements (ex. Palézieux gare ou Moudon), sont également des zones d'importance cantonale. Cette position sera défendue auprès de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire au cours de ces prochaines semaines.

AGGLOY EN CHIFFRES

Paysage et territoire

La [surface totale](#) du territoire AggloY est de 4'322 hectares (canton 282'267 ha).

La part dévolue à [l'habitat et aux infrastructures s'est accrue de 37,8%](#) entre 1980 et 2004 (canton : 24.85%), passant de 859 ha à 1'184, tandis que les surfaces [agricoles ont diminués de 12,7%](#) (canton : 5,1%), soit 2'626 ha en 1980 et 2'309 en 2004. ([Graphique](#) statistiques Vaud).

COMMUNICATION

Etude sur la mobilité juvénile

Le [sondage](#) mené sur le mode de déplacements liés aux loisirs auprès des 8'000 enfants et jeunes étudiant ou en formation professionnelle dans la région, sera clos le 10 juillet. A ce jour, 1'150 réponses ont été recensées et nous tenons à remercier vivement tous les participants à notre enquête.

